

# En France, la polygamie coûte à la collectivité, mais rapporte à d'autres...

En 2005, David Pujadas présentait au JT un reportage sur une famille Sénégalaise, musulmane : le père, 2 épouses et leurs 17 enfants logés dans un 5 pièces dans la commune Les Mureaux (Yvelines) et en attente d'une plus grande maison.

Le père de nationalité sénégalaise arrivé sur le sol français en 1974 est polygame.

Les 2 femmes sénégalaises ont rejoint leur mari par les voies officielles, ces 3 personnes vivent donc complètement légalement en France.

Les 17 enfants ayant bénéficié du droit du sol sont Français.

Les mères sénégalaises dont les enfants sont français ne sont pas expulsables.

L'article 433-20 qui condamne toute personne s'y adonnant à 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende ne concerne que les ressortissants français.

En France, il ne peut y avoir de mariage religieux sans au préalable un mariage civil ; les maris polygames contournent la loi en contractant un second mariage religieux sans valeur dans notre pays. Il n'y a donc aucun obstacle à ce que 2 ou 3 ou 4 femmes partagent un seul et même toit avec le même mari et tous les enfants nés des différentes couches.

Lies Hebbadj, le boucher nantais soupçonné de polygamie, de fraudes aux aides sociales, de travail au noir et d'escroqueries, ironique et narquois affirme : « les maîtresses ne sont pas interdites en France ».

Sauf qu'en France les maris évitent de les héberger dans le foyer conjugal et prennent la précaution, en principe, de ne pas leur faire d'enfants.

Seraient concernés dans notre pays 20 000, 30 000 foyers pour un total de 300 000 personnes.

Quand on y réfléchit, entre les lois qui sont « mal faites », celles à géométrie variable, celles qui sont contournées – par d'autres lois -, celles qui ne sont pas appliquées, celles qui se contredisent et dans tout ce fatras celles qui ont fini par être oubliées, une chatonne n'y reconnaîtrait même plus ses propres petits.

Mais les familles Diop, si !

Si à la lumière d'un exemple sur 30 000 pères polygames, nous ne doutons pas des répercussions économiques négatives de ces pratiques musulmanes (la religion mahométane est la seule des 3 religions monothéistes à autoriser les mariages multiples), nous nous posons des questions pratiques et concrètes quant à l'éducation, le mode de vie, l'avenir de tous ces enfants.

Des enfants français de parents sénégalais maîtrisant à peine notre langue et vivant à l'africaine, la cellule familiale et traditionnelle française a cédé la place à un micro village qui s'entasse dans un 5 pièces. Avec le total aval de la République de France.

On chercherait en vain les motivations pour s'intégrer.

17 enfants !

On aimerait demander à M. Diop et aux 2 mamans l'avenir qu'ils envisagent pour chacun de leurs rejetons. Quelle ambitions affectionnent- ils ?

17 enfants !

On aimerait leur demander comment se passent les devoirs à la maison, quels sont ceux de leurs enfants qui manifestent le plus d'aptitudes à l'école, dans quels domaines.

Il faudrait leur demander s'ils prévoient les pécules indispensables pour les études de leur marmaille.

17 enfants, 20 personnes, 68 paires de bras et de jambes, 5 pièces !

On aimerait leur demander à partir du combienième marmot la promiscuité est devenue gênante pour que parvenus au 17 ème

enfant, ils aient besoin d'espace !

17 frères et soeurs dont une majorité d'entre eux dans le même établissement scolaire, et dans une même classe 3, 4 ou 5 Diop d'un coup d'un seul !

Des clans familiaux d'enfants Français biberonnés aux traditions séculaires d'un autre temps. Et l'école de la République, au lieu de les aider à parcourir le chemin nécessaire pour faire leurs notre mode de vie en passant par le renoncement incontournable des principes illégitimes en contradiction avec nos lois ne trouve rien de mieux que d'exalter les rites de la nationalité d'origine.

Enfants français d'origine sénégalaise qui reproduiront le modèle patriarcale polygame et qui pomperont les Français qui se lèvent tôt et paient leurs allocations.

Les associations africaines en 2005, année du reportage, estiment au sujet de la polygamie « qu'il peut s'agir d'un handicap pour l'intégration » . Bel euphémisme ! Qu'en pensent- elles 8 ans plus tard ?

Les gouvernements de droite comme de gauche qui se succèdent depuis 40 ans sont directement responsables de la non intégration de tous ces jeunes en ayant permis à leurs parents de conserver leur nationalité avec les traditions sexistes qui en découlent.

Quand un citoyen habite et travaille depuis un certain nombre d'années dans un pays étranger, Monsieur Diop est en France depuis 1974 dans le reportage de 2005, c'est à dire 31 ans, il devrait obligatoirement prendre la nationalité du pays qu'il a adopté et qui l'a adopté en donnant à ses enfants le droit du sol. Principe réciproque qui socle le sentiment d'appartenance nécessaire à toute intégration pour ne pas dire d'assimilation réussie.

[dailymotion][http://www.dailymotion.com/video/x67ofj\\_la-polygamie-en-france\\_tv?start](http://www.dailymotion.com/video/x67ofj_la-polygamie-en-france_tv?start)[/dailymotion]

[http://www.dailymotion.com/video/x67ofj\\_la-polygamie-en-france](http://www.dailymotion.com/video/x67ofj_la-polygamie-en-france)

[\\_tv?start=15#.UP609ye6epg](#)

Les Diop ou toute autre famille issue du même modèle n'ont aucune raison de troquer leurs habitus originels pour celles du pays d'accueil ; de Français, la tribu Diop n'en a que les papiers. Elle est la première victime de la politique d'immigration de masse dont plus aucun doute n'est permis quant à ses conséquences prévues par nos élites oligarchiques : le remplacement de la population blanche par une population colorée et particulièrement musulmane.

Pourquoi les couples étrangers résidents permanents deviendraient-ils Français puisque être toujours Sénégalais au bout de 31 ans de vie en France leur permet de pratiquer allègrement la polygamie ?

Ce type de reportage, s'il est toujours intéressant, n'est jamais suivi des mesures gouvernementales auxquelles il serait logique de s'attendre. Ce type de reportage est seulement un os qui nous est donné à ronger tendant à faire croire que la désinformation, dénoncée par-ci par-là par les quelques journalistes encore fiables est une vue de l'esprit, que l'Etat est un Etat démocratique où tout peut se dire.

8 ans plus tard, à combien s'élèvent les pères polygames ? Ca, ce serait de l'information.

Les Français depuis plusieurs décennies sont volés, pillés, spoliés, escroqués au nom de l'Amour et de la Tolérance mais de celles qui ne valent que dans un seul sens. Ils sont dépossédés au nom de la Fraternité, celle pour autrui, pendant que des millions de compatriotes des classes populaires et moyennes, les retraités, les pauvres ( les vrais ), les handicapés subissent une baisse de niveau de vie encore jamais vue depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La parole des Français est muselée au nom de la Liberté d'expression, celle qui est incompatible avec la celle imposée par la Doxa.

Les Français sont bafoués, reniés, méprisés au nom de

l'Egalité transformée en égalitarisme, celui qui consiste à favoriser en fonction de la couleur de peau et du milieu socio culturel.

Ainsi, la morale de l'histoire est que tous les Messieurs Diop aux 4 coins de l'hexagone continuent de ne pas se gêner, car, comme le dit le dicton populaire : dans la gêne, il n'y a pas de plaisir !

**Caroline Corbières**

<http://www.liberation.fr/politiques/0101632179-polygamie-les-maitresses-ne-sont-pas-interdites-se-defend-le-conjoint>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418589&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20090212>